

Pioneer

STREAMING *EVOLUTION*

POWERED BY PIONEER.

Du 16 novembre au 31 décembre 2015 inclus, pour l'achat d'un amplificateur Pioneer porteur de l'offre ⁽¹⁾ auprès d'un revendeur agréé Pioneer participant ⁽²⁾, Pioneer vous rembourse : 50€ sur les références de produits VSX-830 ou HTP105 et 75€ sur la référence de produit VSX-930, dans la limite des 500 premières inscriptions. Le nombre de participants sera indiqué en temps réel sur le site.

AMPLIFICATEUR
VSX-930

75€

REMBOURSÉ



AMPLIFICATEUR
VSX-830

50€

REMBOURSÉ



PACK HOME CINÉMA
HTP-105

50€

REMBOURSÉ



(1) Offre de remboursement valable sur les références d'amplificateurs Pioneer suivantes :

- Ampli Audio / Vidéo PIONEER VSX-830-K-BLACK
- Ampli Audio / Vidéo PIONEER VSX-830-S-SILVER
- Ampli Audio / Vidéo PIONEER VSX-930-K-BLACK
- Ampli Audio / Vidéo PIONEER VSX-930-S-SILVER
- Pack Home Cinéma PIONEER HTP105

(2) Liste des revendeurs agréés disponible sur <http://www.pioneer-audiovisual.eu/pioneershops>

Pour recevoir votre remboursement de 50€ ou 75€, renvoyez votre dossier de participation complet en suivant les étapes expliquées ci-dessous :

1 - CONNECTEZ-VOUS SUR LE SITE <http://www.pioneer-audiovisual.eu/fr> entre le 16/11/2015 et le 15/01/2016 inclus :

- Complétez le formulaire d'inscription en ligne. L'inscription en ligne est obligatoire.
- Imprimez votre formulaire contenant votre code de participation unique une fois la saisie terminée. Si vous ne disposez pas d'une imprimante, recopiez sur papier libre, vos noms, prénom, adresse complète ainsi que

votre code de participation unique et joignez un IBAN-BIC (présent sur votre RIB).

2 - CONSTITUEZ VOTRE DOSSIER en y joignant les éléments ci-dessous :

- Le formulaire de participation rempli avec vos coordonnées complètes ainsi que votre code de participation unique.
- La photocopie de votre preuve d'achat du produit Pioneer concerné par l'offre datée entre le 16/11/2015 et le 31/12/2015, en entourant la date d'achat ainsi que la référence du produit concerné par l'offre.
- Le code-barres original de votre amplificateur Pioneer acheté et concerné par l'offre (à découper sur le carton d'emballage du produit).

3 - ENVOYEZ VOTRE DOSSIER COMPLET, sous pli suffisamment affranchi avant le 15/01/2016 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**OFFRE NOËL 2015 – AMPLIFICATEURS PIONEER
CUSTOM SOLUTIONS N°44277 - CS 0016
13102 ROUSSET CEDEX**

Vous recevrez votre remboursement par virement bancaire dans un délai de 6 à 8 semaines après la réception de votre dossier complet conforme.

Pour toutes questions, appelez au 0970 805 100 (numéro non surtaxé depuis un poste fixe) du lundi au vendredi de 9h à 18h. Référence de l'opération à rappeler : N°44277.

Vous recevrez votre remboursement pour l'achat d'un amplificateur Pioneer de 50€ ou 75€ par virement bancaire dans un délai de 6 à 8 semaines environ à réception de votre dossier papier complet, sans que ce délai n'engage Pioneer.

Offre dédiée au consommateur final et valable pour tout achat d'un amplificateur VSX-830, VSX-930 ou Pack HTP105 effectué uniquement auprès d'un revendeur français agréé, s'approvisionnant uniquement auprès de la succursale française de Pioneer & Onkyo Europe GMBH (vous pouvez consulter la liste des revendeurs partenaires sur <http://www.pioneer-audiovisual.eu/fr/home>) entre le 16 novembre et le 31 décembre 2015 inclus. Réservée aux personnes physiques majeures domiciliées en France Métropolitaine (Corse

comprise), détentrices d'un compte bancaire domicilié dans une banque française, limitée à une demande par foyer (même nom, même adresse et/ou même IBAN/BIC). Limitée aux cinq cents premières inscriptions en ligne. Les frais de participation à l'offre ne sont pas remboursés.

Sera considérée comme nulle toute demande illisible, incomplète, expédiée après la date limite et/ou non accompagnée des preuves d'achat requises. Toutes coordonnées contenant des informations fausses ou erronées ou qui ne permettent pas de contacter le participant, entraîneraient l'annulation de la participation concernée. Pioneer se réserve le droit de suspendre, modifier ou annuler la présente offre en cas de nécessité.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 Janvier 1978 les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations les concernant qu'ils peuvent exercer sur simple demande écrite à l'adresse de l'offre.

Offre non cumulable avec une autre offre promotionnelle sur la période.